

Projet éolien : Hamois au Conseil d'État

Pas banal : une commune (Hamois)

se joint à un recours au Conseil d'État Contre le projet éolien de Pessoux (Ciney).

• Emmanuel WILPUTTE

Feu vert ministériel a été donné au projet de la société Air Energy, à Pessoux (commune de Ciney). Au grand dam de «Vent de raison» qui, avec d'autres associations, a introduit il y a une quinzaine un recours au Conseil d'État, en vue d'annuler le permis accordé par le ministre wallon Philippe Henry (Écolo). *«Les requérants sont multiples, prestigieux et significatifs»,* commente l'association «Vent de raison» dans un communiqué. Elle y fustige la Ville de Ciney : *«488 lettres rejetant catégoriquement le projet sont arrivées à l'administration communale de Ciney. Toute commune se souciant tant soit peu du bien-être de ses citoyens aurait logiquement et énergiquement dû rejeter ce projet. Que non Ciney a émis un avis positif».*



Luc Jadot : « Nous avons pris le train en marche ».

Si le désaccord est total avec les autorités cinaciennes, les relations sont tout autres avec le collègue communal de Hamois. Opposé depuis le départ au projet de Pessoux, il a franchi un pas supplémentaire en s'associant au recours devant le Conseil d'État. «Vent de raison» s'en réjouit, le bourgmestre Luc Jadot nous explique le pourquoi de cette démarche juridique. *«Nous avons appris que plusieurs associations lançaient cette procédure, nous avons pris le train en marche. Le collègue est opposé au projet éolien de Pessoux car nous pensons qu'il provoquera un préjudice certain aux villages remarquables que sont Scy et Mohiville. Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, nous offrons par exemple des primes pour le photovoltaïque et le solaire. Pour revenir aux éoliennes, quand on a un massacre comme à Dorinne, tant qu'on y est, qu'on y mette une centaine d'éoliennes plutôt que quelques-unes, au lieu d'en disperser dans tous les tiges du Condroz».*

Voilà pourquoi la commune de Hamois sera représentée au Conseil d'État, par un avocat commun à tous les plaignants. Sur le thème du «massacre du patrimoine paysager» de son coin de Condroz. L'opportunité de suivre «Vent de raison» s'est offerte, le pas a été franchi. Même si du côté de l'association, le combat, outre Pessoux, porte sur la politique générale en matière d'énergie éolienne.